

Aides financières cantonales dans le domaine du bois-énergie et représentation de l'Etat

Préambule

Cette question a pour but de mieux comprendre les investissements consentis par le canton du Jura dans le domaine bois-énergie. Cette énergie est à saluer car elle contribue à la diversification des énergies en remplacement des énergies fossiles. Cependant, de nombreuses sources de soutien financier cantonal alimentent les projets dans ce domaine et il est parfois difficile de comprendre comment la manne financière est distribuée entre les divers partenaires. Il est aussi difficile de savoir si l'Etat jurassien et notamment le Service de l'énergie et des transports (TEN) a une politique claire en matière de soutiens financiers et si les partenaires sont financés selon des clés de répartition égalitaires. Se pose aussi la question de la superposition entre l'Etat et EDJ, question qui a déjà été débattue à plusieurs reprises.

En fait

En 2009, la société Pellets du Jura SA débute la production de granulés en bois pour le chauffage. EDJ Jura SA, société notamment en mains du canton du Jura, investit dans cette entreprise. Récemment, la société a annoncé des adaptations importantes suite à des problèmes techniques rencontrés et une nouvelle machine a été acquise.

En 2010, le Gouvernement annonce son soutien financier pour divers projets de chauffage à distance à partir du bois-énergie. Les bénéficiaires sont Thermoréseau Porrentruy SA, Thermoréseau Les Breuleux SA, les communes du Noirmont et de Cornol, Vico-Logis SA à Vicques et Schlüchter S.à.r.l. à Courgenay.

Questions

1. S'agissant de Pellets SA, quels investissements de départ ont été consentis par le canton du Jura ? Des investissements supplémentaires ont-ils été nécessaires au remplacement de la machine ? Quel montant a été investi au total par l'Etat jurassien dans cette entreprise depuis le début des activités ? Quels bénéfices financiers sont rentrés dans les caisses de l'Etat ?
2. S'agissant des projets de chauffage à distance susmentionnés, quels montants ont été versés sachant que 2 millions de francs ont été annoncés ? Quels projets ont été réalisés à ce jour ? Les critères demandés par la Confédération ont-ils été respectés ?
3. Les entreprises citées ont-elles bénéficié des subventions au titre de programme d'encouragement des investissements dans le domaine de l'énergie, notamment pour le point A2 ce qui touche l'installation des réseaux subventionnés 40.-/MWh ?
4. Quels autres soutiens financiers ont été attribués dans le domaine bois-énergie ? Y a-t-il des projets futurs à financer en discussion ?
5. Les soutiens à l'énergie-bois représentent quels pourcentages du total des soutiens à l'énergie dans le canton ?
6. Comment le Gouvernement perçoit-il le fait que dans le rapport 2010 « Suivi de la réalisation de la réforme de la gouvernance des partenariats de l'Etat », aucun retour du TEN (partenariat no 500) n'a été fait sur la base des propositions d'améliorations alors que c'est le cas pour tous les autres services ?

Delémont, le 25 avril 2012

Au nom du groupe socialiste  
Lucienne Merguin Rossé

A. Vega